

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération  
n°24\_02\_B1\_09

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon – Année 2024

Budget GEMAPI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose,

Sur le secteur du haut Verdon en amont de la retenue de Castillon, seul secteur du Verdon ayant conservé un régime naturel, on observe des fluctuations importantes de débit et de transport solide. Un plan de gestion sédimentaire a été réalisé en 2017, afin d'établir un diagnostic et des propositions de gestion. L'étude a montré que :

- Un tarissement sédimentaire affecte le bassin du haut Verdon : diminution des apports en matériaux dans le cours d'eau
- Mais pour l'instant le stock alluvial dans le lit reste conséquent : environ 941 000 m<sup>3</sup> de matériaux, essentiellement concentré dans les zones de tressage (86 %)
- L'incision est déjà présente par endroits et sur un linéaire conséquent, traduisant ainsi ce déficit sédimentaire, avec un risque de déstabilisation des ouvrages en lit mineur (digues, ponts...)
- Trois tressages sont présents mais certainement en début de métamorphose : risque de perte des secteurs en tresses et de la richesse biologique associée.

Des actions à moyen et long terme ont été définies et doivent être engagées. L'étude a abouti à un programme d'actions visant à limiter les effets du tarissement sédimentaire, décliné selon 6 axes d'intervention :

1. Soutenir la fourniture sédimentaire
2. Lisser l'incision
3. Accompagner le transit sédimentaire
4. Protéger et intégrer dynamiquement les secteurs sensibles
5. Contrôler pour évaluer, évaluer pour évoluer
6. S'approprier le cours d'eau

Le déstockage sédimentaire va s'effectuer par migration vers l'aval sur un rythme difficilement évaluable en termes de calendrier : des suivis seront mis en place en parallèle des travaux pour confirmer et évaluer les tendances.

Les travaux prévus en 2024 sont les suivants :

- Axe 1 soutenir la fourniture sédimentaire – Objectif 1.2 favoriser la recharge par les contributeurs sédimentaires – **Action 1.2.1 maintenir fonctionnels les cônes de déjection des affluents**

Il s'agit de la continuité des travaux entrepris en 2021 et 2023 dans le lit de la Lance, cette fois au niveau des cônes de déjection de la Chasse et du Riou d'Ondres en procédant à la dévégétalisation totale de ces cônes sur une surface de 9 860 m<sup>2</sup> environ.

- Axe 3 accompagner le transit sédimentaire – Objectif 3.1 éviter la fixation de la charge solide - **Action 3.1.1 maintenir mobiles les structures alluvionnaires hors zones de tressages**

Il est prévu de travailler sur plusieurs structures alluvionnaires dont le traitement a été identifié comme prioritaire (structures en cours de fixation au niveau d'un point de resserrement important du lit actif du Verdon, traversée de village, au niveau d'ouvrages transversants). Pour ces travaux, on procédera à la dévégétalisation intégrale par essartement de la structure, avec le broyage des rémanents à proximité et évacuation des bois. Une amorce sera également demandée dans la partie amont de ces structures dévégétalisées pour favoriser le travail de l'eau et de remobilisation des sédiments en cas de crue.

Ces travaux d'essartement concerteront une surface de 25 680 m<sup>2</sup> environ sur la commune de Thorame-Haute (amont pont d'Ondres).

- Axe 3 accompagner le transit sédimentaire – Objectif 3.2 Maintenir fonctionnel les tressages- **Action 3.2.1 Limiter la rétraction de la bande active des tressages.**

Il est prévu de travailler sur plusieurs structures alluvionnaires sur le secteur du tressage de Beauvezet, structures dont le traitement a été identifié comme prioritaire pour limiter la rétraction de la bande active du tressage. Pour ces travaux, on procédera à la dévégétalisation intégrale par essartement de la structure, avec le broyage des rémanents à proximité et évacuation des bois. La création d'amorces ou de chenaux de crue secondaires pourront être demandées sur ces structures dévégétalisées pour favoriser le travail de l'eau et de remobilisation des sédiments en cas de crue. Ces travaux d'essartement concerteront une surface de 25 680 m<sup>2</sup> environ sur la commune de Beauvezet (secteur aval pont Villars Heyssier).

**Coût total TTC : .....162 000 €**

Agence de l'Eau (50 %) ..... 81 000 €

Conseil régional (30 %) ..... 48 600 €

Autofinancement (20 %) ..... 32 400 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme



*DEL24\_02\_B1\_09*